

Informations de base	
2015/2973(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation au Burundi Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Burundi	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/2015	Débat en plénière		
17/12/2015	Décision du Parlement	T8-0474/2015	Résumé
17/12/2015	Résultat du vote au parlement		
17/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2973(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1348/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1352/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1353/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1354/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1355/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1356/2015	14/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1357/2015	14/12/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0474/2015	17/12/2015	Résumé

Résolution sur la situation au Burundi

2015/2973(RSP) - 17/12/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Burundi.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés constatent que la situation sécuritaire dans ce pays s'est gravement détériorée avec la mort d'au moins 87 personnes les 11 et 12 décembre 2015. Remettant en cause les processus électoraux au Burundi qui se sont caractérisés par un manque de transparence, d'ouverture, de liberté et de crédibilité et surtout la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un 3^{ème} mandat, plongeant le pays dans sa crise politique la plus grave depuis la fin de la guerre civile, le Parlement demande l'arrêt immédiat des actes de violence, de violation des droits de l'homme et d'intimidation politique et **réclame le désarmement immédiat de tous les groupes armés alliés aux partis politiques**.

Les députés rappellent que plus de 200.000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays ou se sont réfugiées dans les pays voisins en raison de l'aggravation de la situation politique alors que ce pays est considéré comme l'un des moins avancés du monde avec un Indice de développement humain (IDH) placé au 180^{ème} rang mondial en 2014.

En conséquence, le Parlement presse toutes les parties d'établir les conditions propres à rétablir la confiance et à favoriser l'unité nationale, et réclame **la reprise immédiate d'un dialogue national ouvert et transparent** entre le gouvernement, les partis d'opposition et les représentants de la société civile.

Il exige de toutes les parties qu'elles s'abstiennent de toute initiative susceptible de mettre en péril la paix et la sécurité dans le pays et condamne fermement toutes les déclarations publiques visant à inciter à la violence ou à la haine.

Tout en condamnant fermement la violation de l'accord d'Arusha dont s'est rendu coupable le président Nkurunziza en prêtant serment pour un 3^{ème} mandat présidentiel, les députés exhortent le pouvoir burundais à mener rapidement une enquête rigoureuse sur les circonstances et les motifs de ces crimes. Ils réaffirment qu'il ne peut y avoir d'impunité pour les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme.

Les députés demandent en particulier :

- le retour en toute sécurité des journalistes et des militants des droits de l'homme en exil;
- l'abrogation des articles du code pénal qui instituent des discriminations à l'égard des personnes LGBTI.

Pour sa part, la Commission est appelée à demeurer mobilisée avec les partenaires internationaux pour assurer la prestation des services de soins de santé, y compris la délivrance des médicaments essentiels aux victimes. Les députés saluent au passage les sanctions ciblées approuvées par l'UE, notamment une interdiction de voyage et un gel des avoirs à l'encontre des Burundais dont les actes et déclarations contribuent à la poursuite des violences ou font obstacle aux efforts visant à trouver une solution politique à la crise.

Le Parlement invite enfin l'Union européenne et ses États membres à envisager de:

- geler toute aide non humanitaire au gouvernement du Burundi jusqu'à ce que cesse le recours excessif à la force;
- accroître l'aide financière et humanitaire pour répondre aux besoins urgents des populations victimes de violence.